

Mise en œuvre du domaine de premier niveau .eu

2000/0328(COD) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Colette FLESCH (ELDR, L), le Parlement européen a apporté des éclaircissements à la position commune du Conseil. Les amendements adoptés résultent d'un compromis atteint entre le Conseil et les membres du Parlement au cours de négociations informelles. Le Parlement souhaite que le domaine ".eu " soit disponible pour les utilisateurs aussi rapidement que possible. Par ailleurs, diverses options incluant la méthode "premier arrivé, premier servi", devraient être prises en considération au moment de la formulation de la politique d'enregistrement. Le Parlement a également adopté un amendement qui demande que la Commission soit assistée par le comité des communications établi par le cadre réglementaire commun pour le réseau des communications électroniques et les services. La Commissaire, Mme Viviane REDING a annoncé au cours de la plénière que la Commission est prête à soutenir le compromis. Elle a ensuite déclaré que l'enregistrement devrait être en vigueur dès que possible.